



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
23 mai 2024

Délibération n° DCM24-05-29P14

**Ressources humaines - Protection sociale
complémentaire (PSC) – Complément à la
délibération du 10 avril 2024 n° DCM24-04-10P34**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. G. Bélart

Par délibération en date du 10 avril 2024, la Commune a décidé de donner mandat au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34), pour organiser, dans le cadre d'un groupement, la consultation devant aboutir à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation concernant la couverture du risque Prévoyance,

Cette délibération doit être complétée pour faire mention de l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du CDG34 en date du 15 avril 2024 quant à l'organisation de cette consultation dans le cadre d'un groupement des collectivités volontaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de compléter la délibération n° DCM24-04-10P34 en date du 10 avril 2024 pour faire mention de l'avis du CST du CDG34 en date du 15 avril 2024 quant à l'organisation de cette consultation dans le cadre d'un groupement des collectivités volontaires,
- de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
- de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes

d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance,

- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial (CST) réuni le 28 mars 2024 et a été présentée en commission « Ressources et moyens » réunie le 13 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

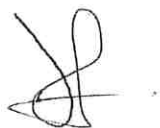
DECIDE de compléter la délibération n° DCM24-04-10P34 en date du 10 avril 2024 pour faire mention de l'avis du CST du CDG34 en date du 15 avril 2024 quant à l'organisation de cette consultation dans le cadre d'un groupement des collectivités volontaires,

DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE